

**Lepuix**

# Ballon d'Alsace : l'opération Grand Site se poursuit



Depuis 2016, le parc naturel régional des Ballons des Vosges anime l'opération Grand Site du massif du Ballon d'Alsace. Photo Michaël Desprez

**Réuni jeudi 28 septembre dernier, le conseil départemental du Territoire de Belfort a abordé le sujet de l'opération Grand Site du massif du Ballon d'Alsace à travers différents points mis à l'ordre du jour. Il a notamment été question de l'adhésion à une charte de partenariat ou encore d'une contribution financière.**

C'est un projet qui lui tient particulièrement à cœur. Le jeudi 28 septembre dernier, le conseil départemental du Territoire de Belfort a abordé en séance, à travers divers points mis à l'ordre du jour, le sujet de l'opération Grand Site du massif du Ballon d'Alsace.

**Une charte regroupant de nombreuses collectivités**

Depuis 2016, le parc naturel régional des Ballons des Vosges anime cette opération.

Cette dernière a obtenu, fin septembre 2022, l'avis favorable de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages (CSSPP) pour mettre en œuvre le projet et le programme d'actions sur la période 2021-2026 en vue de l'obtention du label Grand Site de France.

Ce jeudi, il a notamment été question d'une adhésion à une charte de partenariat. « Le préfet du Territoire de Belfort, copilote avec le parc de ce projet, a proposé que toutes les collectivités faisant partie de cette opération Grand Site s'affirment dans cette démarche de labellisation en signant une charte », a expliqué Maryline Morallet, conseillère départementale déléguée notamment au tourisme, à l'aménagement et à la valorisation des sites départementaux.

Au total, 33 collectivités sont engagées dans ce projet : deux Régions, quatre Départements, six communautés de communes et vingt et une communes.

« Les signataires partagent la volonté commune d'agir en faveur d'un projet de territoire construit autour de la préservation et de la valorisation des paysages remarquables du massif du Ballon d'Alsace », indique le rapport. À l'unanimité, les élus départementaux (malgré quelques remarques de l'élue d'opposition Marie-Dominique Beluche, notamment sur l'état de santé inquiétant de la forêt de Masevaux ou encore sur le sentier découverte du Ballon d'Alsace qu'elle considère com-

me n'étant « pas très sérieux ») ont validé l'adhésion à cette charte de partenariat courant sur la période 2023-2026.

**30 000 euros pour le parc naturel régional des Ballons des Vosges**

Lors de cette séance, le conseil départemental a par ailleurs pris acte de l'adhésion du Département des Vosges au Syndicat mixte interdépartemental du Ballon d'Alsace (Smiba). Une démarche qui « s'inscrit pleinement dans les objectifs du projet de labellisation Grand Site de France ».

Mais il a aussi, toujours dans le cadre de ce projet de labellisation, validé l'apport d'une contribution financière de 30 000 € pour l'année 2023 au parc naturel régional des Ballons des Vosges. L'enveloppe est divisée en trois dépenses. « 15 000 € pour le poste d'animation du Grand Site en projet ; 5 000 € pour les animations estivales à la Maison du tourisme du Ballon d'Alsace ; 10 000 € pour la réalisation du schéma d'accueil, de gestion des fréquentations et des mobilités sur le périmètre du Grand Site en projet », précise le rapport.

● H.C.

**Lepuix**

## Motion de soutien à l'adjoint agressé et à un conseiller

L'agression dont a été victime le 1<sup>er</sup> adjoint Gérard Travers (nos éditions des 26 et 27 septembre) a été évoquée lors de la dernière réunion du conseil municipal. Il était accompagné de Christian Roethinger, conseiller municipal intervenant bénévolement rue de l'Église afin de remettre à niveau les bouches à clé sur une section de rue qui venait d'être refaite.

« À l'heure où nombre de maires et d'élus sont victimes d'agressions verbales, physiques et ou matérielles entraînant leur démission avec des rentissements au niveau national, il est du devoir des pouvoirs publics de les soutenir sans aucune indulgence et dans le respect de la loi comme s'y est

engagé le ministre de l'Intérieur. Il serait incompréhensible que les paroles d'élus, surtout lorsqu'ils sont par la loi officiers de police judiciaire, soient moins considérées que celles d'autres citoyens. Et nous élus, nous devons nous engager sur l'intérêt de continuer à servir nos concitoyens et in fine notre République. Pour toutes ces raisons le conseil municipal, à l'unanimité, apporte son soutien indéfectible aux deux élus et au maire et adopte la présente motion qui sera également transmise à l'association des maires », a déclaré Daniel Roth avant que le conseil ne vote une motion de soutien. Une plainte a aussi été déposée à la gendarmerie de Giromagny.